

Chronique - Débats

La transformation inéluctable des régimes de retraite en zone CIPRES

A mesure que, sous la sage impulsion de la CIPRES, les régimes de retraite de la zone s'engagent dans la voie des audits actuariels réguliers, les conclusions se suivent et se ressemblent : les régimes de retraite vont souffrir, dans les décennies à venir, d'un redoutable « effet ciseau », entre une hausse des prestations (augmentation de l'espérance de vie et arrivée à maturité des engagements pris dans les décennies récentes) et une baisse des cotisations (stagnation des salaires, chômage, baisse du salariat, etc.). Seuls changent, d'un pays à l'autre ou d'une caisse à l'autre, l'intensité ou le calendrier.

Toutes les études actuarielles montrent que l'ampleur des ajustements nécessaires pour faire face à l'explosion à venir des déficits est colossale : partout ou presque, les dettes viagères - *c'est-à-dire les écarts entre les promesses de cotisations et les promesses de prestations* - représentent souvent plus d'une année de Produit Intérieur Brut... Car il s'agit non seulement de rééquilibrer les opérations cou-

rantes, mais aussi, souvent, de réparer les promesses mal tarifées des décennies passées.

Il est intéressant, sans vouloir jouer au devin, de s'interroger sur la façon dont ces déficits vont être résorbés dans les décennies à venir, car cela pourrait bien aider à dessiner l'avenir de nos institutions. On le sait, pour réduire le déficit d'un régime de retraite, il faut jouer sur certains leviers :

- augmenter les cotisations (élargissement des assiettes, augmentation des taux, durcissement du recouvrement, etc.) ;
- baisser les règles de calcul des prestations (baisse des taux d'annuité, baisse des réversions, révision des règles de revalorisation, etc.).

Le recul de l'âge légal de départ en retraite, quant à lui, est un mélange des deux, puisqu'il provoque à la fois une augmentation des cotisations (par l'augmentation de la durée de cotisation) et une diminution des prestations (en reculant l'âge de liquidation). Lorsque la situation financière du régime est au plus mal, cette mesure permet également - à très court terme - de

donner une « bouffée d'oxygène » aux réserves de l'institution qui voit le nombre de départs en retraite se réduire massivement sur une courte période (les cotisants en fin de carrière au moment de la réforme reportent la liquidation de leur retraite).

Les premiers pays à s'être courageusement engagés dans la voie de la réforme - *saluons ici la Côte d'Ivoire, qui a donné l'exemple d'une réforme très courageuse en 2011* - ont souvent choisi à la fois d'augmenter les cotisations et de réviser à la baisse les régles de prestations.

Mais demain, peut-on prévoir quels seront les leviers de réforme et d'ajustement qui seront privilégiés par les gouvernements pour résorber les déficits ?

L'exemple européen est intéressant, mais peu pertinent : en Europe, c'est par une augmentation massive des cotisations que les gouvernements ont répondu à la crise de leurs régimes de retraite. Mais on connaît la suite : une augmentation vertigineuse du coût du travail, une perte fatale de compétitivité des entreprises,

des vagues massives de chômeurs et, au bout du compte, un résultat pire que le mal avec des régimes de protection sociale qui souffrent d'une croissance anémiée.

Les économies de la zone CIPRES pourraient-elles faire la même erreur ? Probablement pas, car le poids de l'économie informelle dans nos pays rend la stratégie de hausse des cotisations périlleuse : les mécanismes n'existent pas pour obliger les entreprises et leurs salariés formels à subir une hausse des cotisations sans réagir. Les audits actuariels montrent qu'il faudrait souvent un triplement des taux de cotisations sociales pour arriver à résorber, seulement avec ce levier, les déficits à venir... Sans nul doute, si une telle hausse devait se faire, elle générerait une explosion du secteur informel et donc un appauvrissement des caisses de retraite. Par ailleurs, les économies des pays CIPRES ont encore des structures productives fragiles, qui ne supporteraient pas facilement une perte de compétitivité liée à une augmentation excessive du coût du travail.

C'est donc plutôt vers la baisse des prestations que les gouvernements vont devoir se tourner dans les années à venir. Mais à nouveau, deux options se manifestent :

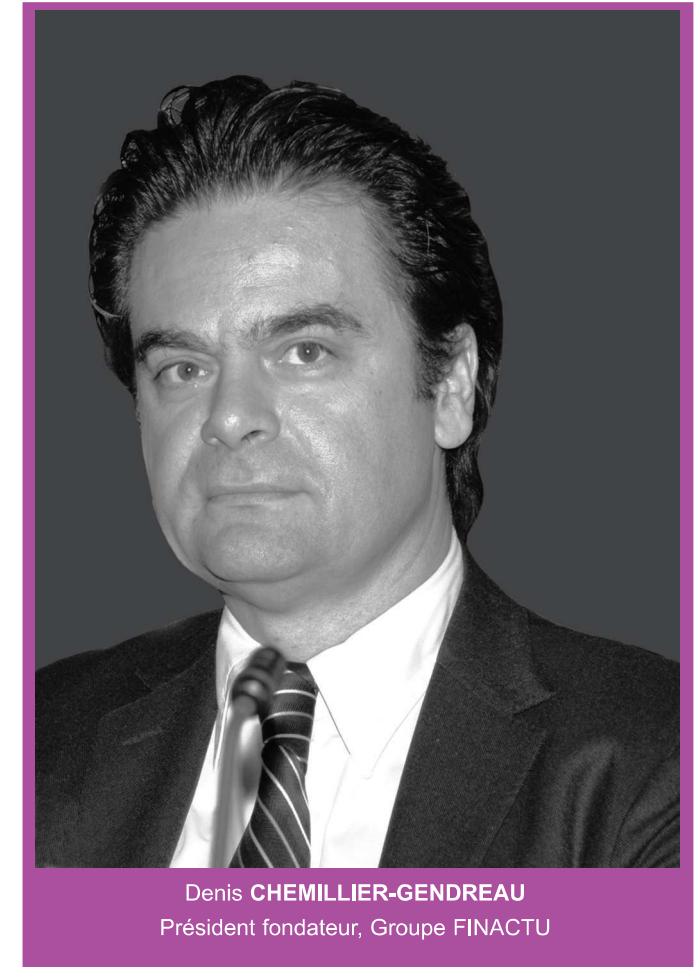
- la première consiste à engager progressivement une réforme proportionnelle de toutes les prestations. On sait qu'il faudrait souvent une baisse de l'ordre de 40% pour résorber, par ce seul moyen, les déficits des décennies à venir. On imagine qu'une telle option est inacceptable politiquement pour les petites pensions, qui sont la vaste majorité de nos retraités : peut-on vivre avec une amputation de 40% lorsqu'on touche la pension minimale à Libreville, Abidjan, Dakar, Bamako, ... ?

- la seconde option consiste à cibler la baisse sur les pensions les plus élevées, en préservant les pensions des plus modestes : les bénéficiaires de ces petites pensions sont à la fois plus nombreux (et un retraité est aussi un électeur...) et l'enjeu est pour eux plus vital que pour un retraité ancien cadre, ancien ministre

ou ancien professeur des Universités. Nul doute que c'est cette option qui sera progressivement retenue par les gouvernements de la zone CIPRES.

Les Caisses qui regarderont cette évolution sans s'y adapter deviendront donc progressivement des institutions gestionnaires d'une sorte de « minimum vieillesse », servant des pensions modestes à un nombre élevé de prestataires. Elles perdront donc à la fois en puissance, en capacité financière, et en autonomie par rapport à l'Etat.

Mais beaucoup de caisses vont s'adapter, et certaines ont même déjà commencé. La première adaptation est de s'engager dans la création de régimes de retraite complémentaire, qui seront ciblés plutôt sur les cadres, pour leur offrir une solution permettant de compenser la baisse de leur pension. Une seconde évolution consiste à compenser la contraction des régimes de retraite existants en élargis-



Denis CHEMILLIER-GENDREAU
Président fondateur, Groupe FINACTU

sant leur périmètre à de nouvelles populations aujourd'hui non concernées (travailleurs non-salariés). A mesure que l'histoire de la protection sociale africaine

s'accélère, les écarts vont se creuser entre les caisses qui anticipent et s'adaptent et celles qui subissent sans voir venir les évolutions inéluctables.

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Respecter les consignes de sécurité, c'est prévenir les risques professionnels

Travailleurs, connaître son statut sérologique, c'est préserver sa vie

Le 30 Avril consacré Journée Africaine de la Prévention par les Etats membres de la CIPRES